



PIÈCES AUTO POUR LES PROS

A3 PRO

DISTRIBUTEUR DE PIÈCES DE RECHANGE AUTOMOBILES

A3PRO S.A.S. au capital de 4 000 000 €
R.C.S. Béziers - Siret 822 015 442 00012 - APE 4531Z
FR 12 822 015 442ZAC Saint-Martin Sud
34120 PEZENAS

Tél. : 04 20 100 200

Fax : 04 26 99 58 18

www.a3pro.fr

FACTURE

L.C.R.

Magasinier :

du : 10/06/2025

Echéance le : 31/07/2025

EQUIPE NUIT

TVA : FR12902550565

GARAGE AUTO DVS
67 AVENUE JEAN JAURES
34600 BEDARIEUX

Page :1/1

FACTURE				Echéance le : 31/07/2025		TVA : FR12902550565		N° Immatriculation		Kilométrage		N° Commande					
L.C.R.				EQUIPE NUIT								5993676					
Magasinier :		N° Client		Votre Commande		Marque		V.I.N.									
N° Document		0165285						Zone Expedition : 03									
5236447																	
Désignation				N° Pièce		Quantité ou temps		C T		Prix unitaire hors taxe €		Remise %		Prix unitaire net hors taxe €		Montant €	
** BL 5993676 DU 10/06/2025 **																	
HONDA CIVIC VII Berline 1.6 i - AX725VS																	
E:ELEMENT FILTRE AIR AM				E147231		1,00		4		25,70		44,00		14,39		14,39	
								4				10,00				-1,44	
----- SOUS-TOTAL PIECES ----- 12,95																	
CHER CLIENT																	
NOUS AVONS CREE UN SITE - A3PRO.mon-service-client - POUR VOUS.																	
VOUS Y RETROUVEREZ VOS FACTURES - NOS ACTIONS COMMERCIALES - NOS																	
CATALOGUES AINSI QU'UN LIVRET DE BONNES PRATIQUES.																	
SIL N'EST PAS ENCORE ACTIVE - CONTACTEZ VOTRE VENDEUR ITINERANT																	

Coupon à joindre à votre règlement

N° Document : 5236447
N° Client : 0165285
N° Commande : 5993676

Echéance le : 31/07/2025

10/06/2025

15,54



MODALITÉS ET CONDITIONS DE RÈGLEMENT : Toutes nos ventes, fournitures, réparations et prestations de services sont payables à nos bureaux, au comptant à la date de facturation et ne font l'objet d'aucune condition d'escompte. Lorsque l'acheteur est un professionnel, en application de l'article L441-6 du Code de Commerce, il est expressément convenu qu'en cas de retard de paiement, l'acheteur pourra se voir appliquer des pénalités calculées sur les sommes exigibles et non payées à bonne date au taux minimum prévu par la loi égal à 3 (trois) fois le taux d'intérêts légal en vigueur à compter de la date d'exigibilité desdites sommes. Par ailleurs, une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant minimum de 40 € (quarante euros) pourra être appliquée à l'acheteur.

RÉSERVES DE PROPRIÉTÉ : Le transfert de la propriété des marchandises objet de la présente facture est suspendu jusqu'au paiement intégral de leur prix conformément aux dispositions de l'article L.621-122 du Code de Commerce, les risques étant néanmoins transférés à l'acquéreur dès la livraison des marchandises.

ATTRIBUTION DE COMPÉTENCE : En cas de contestation entre commerçants, les tribunaux compétents sont ceux dans le ressort desquels se trouve le siège de notre établissement.